Bulletin municipal

Le Babillard

Bulletin d'information municipale • Volume 08, numéro 03 • Automne 2020

CANTON DE HATLEY

TOURNOI DES ENTREPRENEURS DE MEMPHRÉMAGOG

(Tous les détails en page 3)

Crédit photo : Yves Guillot

www.cantondehatley.ca

2 Mot du maire

3 Sécurité publique

4 Communautaire

5 Suivi des séances du conseil

6 Environnement

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

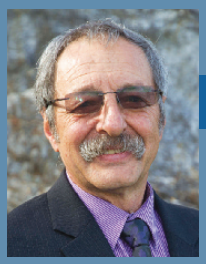

CONSEILLER 1

Patrick Clowery

CONSEILLER 2

Vincent Fontaine

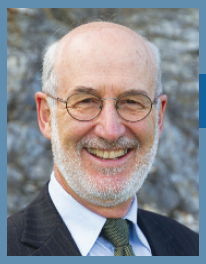

CONSEILLER 3

Jacques Bogenez

CONSEILLÈRE 4

Maryse Gaudreau

CONSEILLÈRE 5

Danielle Côté

CONSEILLÈRE 6

Sylvie Cassar

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY
4765 chemin de Capelton
Canton-de-Hatley (Québec) J0B 2C0
Tél.: 819 842-2977
Téléc.: 819 842-1997
Courriel: info@cantondehatley.ca

Conception et impression:
Les Publications Municipales Inc.
1 877-553-1955

MOT DU MAIRE

QUEL BEL ÉTÉ!

On ne pouvait demander mieux pour ceux et celles qui aiment la chaleur bien sûr. Malgré la réalité qui nous restreint dans nos déplacements et les évènements qui ont été cancellés, les activités n'ont pas manqué. Il faut dire que nous avons la chance de vivre dans un endroit qui offre tant de possibilités! Nous avons su profiter de ces belles journées ensoleillées. La saison touristique fut fort achalandée. La région de l'Estrie et plus précisément la région du lac Massawippi a vu une affluence exceptionnelle de gens. Personnellement, je n'avais jamais vu autant de gens au village de North Hatley profitant surtout du lac. Les gens venaient de partout pour bénéficier de cette oasis de paix. Les parcs étaient très achalandés et on sentait l'atmosphère des vacances d'été. Les activités nautiques avaient la cote et la piste cyclable, déjà très achalandée en temps normal, voyait des centaines de cyclistes l'emprunter chaque jour.

Évidemment le bonheur des uns fait souvent le malheur des autres. Les riverains ont dû subir les inconvénients de cette foule friande des sports motorisés aquatiques. Plusieurs personnes m'ont partagé leur découragement face aux bruits, au non-respect des règles ou à la difficulté de circuler sur le lac Massawippi. Comme vous savez sûrement les plans d'eau sont de juridiction fédérale. La seule chose que nous pouvons contrôler c'est l'accès à ce lac. Il y a 3 descentes possibles pour y avoir accès. Évidemment, nous exigeons un prix d'accès et bien entendu le lavage des embarcations est obligatoire. La moule zébrée est de plus en plus présente sur les lacs du Québec et pour cette raison, nous tenons à protéger notre lac; d'autant plus qu'il est propice à la prolifération de cette espèce envahissante. La patrouille nautique fut elle aussi très présente afin de faire respecter les consignes de sécurité.

Malheureusement, la chaleur exceptionnelle et le grand nombre de bateaux ont aussi joué un rôle dans la présence d'algues bleues dans certaines sections du lac. D'ailleurs, les municipalités environnantes ont dû prendre les dispositions pour fermer certaines plages pendant quelques jours.

La plage de North Hatley fut aussi très populaire. Beaucoup de familles du Canton ont profité de la gratuité de l'accès pour aller se faire dorer au soleil et se rafraîchir. Le Canton partage d'ailleurs les frais d'exploitation et procure l'accès gratuit à ses résidents selon une entente avec North Hatley, où les décisions sont prises par un comité conjoint, formé de 2 conseillers de chaque municipalité, dont Maryse Gaudreau et Sylvie Cassar, ainsi que des maires. Le comité se réunit quelques fois dans l'année pour approuver le budget pour la plage et d'autres activités.

Cet été exceptionnel qui a amené une foule de visiteurs nous a fait prendre conscience de la fragilité de notre milieu. Nous gardons en tête cette réalité afin de mieux orienter nos actions futures dans sa préservation.

RÔLE D'ÉVALUATION

Nous sommes déjà à regarder le budget 2021. La municipalité est présentement en révision de son rôle d'évaluation ce qui apportera assurément une augmentation de votre évaluation municipale. Comme déjà mentionné, le conseil a décidé de ne pas se prévaloir d'une extension de trois ans permis dans la loi afin de revoir son rôle. Le marché étant à la hausse, surtout pour la valeur des terrains, nous croyons plus équitable pour les citoyens de revoir la valeur des immeubles du Canton de Hatley.

Bien que nous ajustions le taux d'imposition, il est à prévoir une légère hausse globale de la taxation. Nous avons pris des décisions, durant les dernières années, qui nous ont permis de stabiliser nos dépenses et d'augmenter notre niveau de service. Nous devons quand même investir en immobilisation afin de respecter les normes en vigueur. Nous devrons investir de façon importante au niveau infrastructure dans La Régie des déchets et la Régie incendie. Comme nous sommes partenaires, nous devrons contribuer à des investissements qui sont devenus plus que nécessaires.

Malgré les difficultés financières que la COVID-19 a causé sur l'économie en général au Québec, nous avons réussi à garder une bonne santé financière. Nous avons fait quelques ajustements afin de se conformer aux exigences et assurer la sécurité des résidents, tout en conservant un niveau raisonnable de dépenses qui a affecté au minimum notre budget.

En terminant, je vous invite à visiter le site web amélioré du Canton de Hatley afin de connaître les dates de reprises de nos rencontres mensuelles publiques et les dernières nouvelles de notre municipalité. Nous avons hâte de vous revoir !!

Nous souhaitons aux jeunes familles une bonne rentrée, car nous sommes déjà arrivés à la reprise des programmes scolaires. Nous espérons que nos étudiants pourront intégrer leur programme en toute confiance. Entretemps, profitez des belles journées d'été qui continuent et gardez votre santé.

Martin Primeau, maire

INFOS MUNICIPALES

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal est de nouveau ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Si vous souhaitez rencontrer l'inspecteur ou un autre représentant municipal, s.v.p. prendre rendez-vous avant.

Le port du masque et le lavage des mains à l'arrivée s'appliquent à la réception de l'Hôtel de Ville. Merci de votre collaboration.

Restez informés

Pour rester à l'affût des dernières nouvelles municipales, abonnez-vous à l'infolettre au bas de la page d'accueil du site Internet Vous pouvez aussi suivre la page Facebook de la municipalité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROGRAMMES D'ÉVACUATION PNAP

La Régie incendie Memphrémagog Est a mis sur pied un nouveau programme pour les personnes qui nécessitent une aide particulière pour l'évacuation en cas d'incendie. Ce programme s'adresse aux personnes ayant une déficience particulière (intellectuelle, malentendant, non-voyant, personne à mobilité réduite et les personnes âgées ayant des problèmes de motricité ou autre) et qui résident dans les municipalités desservies par la Régie incendie Memphrémagog Est, soit : Sainte-Catherine-de-Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead, Canton de Hatley, Canton de Stanstead, Ogden, Hatley, Barnston- Ouest, Stanstead-Est et de North Hatley.

Ces personnes sont invitées à remplir un formulaire, sur une base volontaire, afin d'informer le Service incendie de leur situation. Advenant un appel pour un incendie, le répartiteur informera les pompiers de la présence d'une personne nécessitant une aide particulière et de sa localisation probable dans la maison; le but étant d'optimiser les interventions et d'évacuer ces personnes rapidement.

Ce service gratuit s'adresse principalement aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes ayant une limitation permanente et suffisamment réduite pour limiter sa capacité de réaction en situation. L'information contenue au registre est strictement confidentielle. Elle ne peut être utilisée à d'autres fins que celle visant à assurer la sécurité des personnes en cas de sinistre. Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire prévu à cet effet et disponible sur le site web du Canton de Hatley ou de la Régie, ou encore à l'Hôtel de Ville et le retourner par la poste ou par courriel à la Régie incendie Memphrémagog Est :

Régie Incendie Memphrémagog Est
2100 rte 143, Hatley (Québec) J0B 4B0
prevention@regieincendieest.com
819 838-5877
www.regieincendieest.ca

ÉVÉNEMENT

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE PROGRAMME PAIR ENCORE PLUS UTILE EN TEMPS DE PANDÉMIE

Alors que de nombreuses personnes se retrouvent en confinement par obligation, le programme PAIR se veut un outil de premier plan pour assurer la sécurité des personnes seules et isolées, tout en rassurant leurs proches.

Depuis plus d'un quart de siècle, ce programme permet aux aînés de la MRC de Memphrémagog qui vivent seuls de recevoir quotidiennement un appel automatisé pour vérifier que tout se passe bien à domicile.

Les gens inscrits choisissent l'heure de l'appel, et si jamais il n'y a pas de réponse (parce que l'abonné est blessé ou indisposé), un protocole de vérification plus poussé se met en marche.

«Malgré que certaines personnes vivent graduellement un déconfinement, d'autres doivent demeurer en isolement, par crainte de contracter le virus Covid-19. Pour veiller à leur sécurité et rassurer leur famille, le programme Pair peut être très utile», estime l'agent à la prévention de la Régie de police de Memphrémagog, Mickaël Laroche.

Ce programme est offert gratuitement aux abonnés, grâce entre autres à la participation financière de la MRC de Memphrémagog et de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog.

Pour plus de détails ou pour vous abonner gratuitement à l'aide du formulaire en ligne (nouveau!), visitez le www.policerpm.com/services-offerts. Il est aussi possible d'obtenir de l'information à la Régie de police de Memphrémagog (**819 843-3334**) ou à votre Centre d'action bénévole de Magog (**819 843-8138**).

Les autres partenaires du programme sont : la Sûreté du Québec, le CIUSSS-Estrie CHUS, l'AQDR Memphrémagog et la Coopérative de solidarité de soins à domicile Memphrémagog (CSSDM).

***Source** : Tiré du texte original de Patrick Trudeau, Le Reflet du Lac*

COMMUNAUTAIRE

CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE MADA

Le 22 juin dernier, la municipalité s'est vue décerner par la ministre Marguerite Blais le titre de Municipalité Amie des aînés pour la durée de son plan d'action 2020-2022. Le conseil municipal est fier du travail effectué par le comité de suivi et lui souhaite bonne continuité!

PROBLÈME DE VOISINAGE? DU SOUTIEN PRÈS DE CHEZ VOUS

Équijustice. Service gratuit, confidentiel et accessible à tous. Partout au Québec. Services: écoute, accompagnement, soutien.

MÉDIATION CITOYENNE

Il arrive que des conflits surviennent et qu'on ignore comment les gérer. Équijustice propose la médiation citoyenne pour obtenir le petit coup de pouce afin de faire face à ces situations : l'intervention d'un tiers impartial peut permettre à chacun de s'exprimer, d'être entendu et de trouver des outils pour mieux composer avec la situation.

MÉDIATION CITOYENNE DE MEMPHRÉMAGOG
819 481-1507

ÉQUIJUSTICE ESTRIE
437, rue Wellington Sud
Sherbrooke (Québec) J1H 5E2
819 565-2559
https://equijustice.ca/fr/membres/estrie
estrie@equijustice.ca

AIDE COMMUNAUTAIRE DE LENNOXVILLE ET DES ENVIRONS

164, rue Queen, Sherbrooke (Québec) J1M 1J9
Courriel : info@communityaid.ca
Site Internet : www.communityaid.ca
819 821-4779

Bénévoles recherchés
Nous cherchons à recruter des bénévoles qui, en venant en aide à quelqu'un, peuvent contribuer à améliorer leurs conditions de vie. Nous cherchons des personnes de tous âges ayant quelques heures à offrir pour aider les gens de la communauté. https://communityaid.ca

Mission et objectifs
Promouvoir et coordonner l'entraide communautaire et l'action bénévole pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Territoires desservis
Lennoxville-Sherbrooke, Waterville, North Hatley et Canton de Hatley.

Activités éducatives, sociales et culturelles
- Visite amicale
- OPALS: exercice adapté pour personnes âgées
- Journée d'activité organisée selon les saisons afin de briser l'isolement

Activités liées au bien-être de la personne
- Popote roulante
- Clinique de pression artérielle
- Clinique de soin pour les pieds

Support aux proches-aidants
- Visite amicale
- Activités liées à l'entraide et au maintien dans la communauté :
- Popote roulante

ÉTÉ-AUTOMNE 2020

En conformité avec les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley siège par visioconférence depuis le mois d'avril.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2020

Acquisition d'un camion 10 roues usagé

Dans le but de ramener l'ensemble des opérations de déneigement en régie interne, la municipalité a fait l'acquisition d'un camion 10 roues usagé. Le camion sera équipé pour le déneigement.

Appui aux organismes

La municipalité réitère son appui financier à des organismes locaux :

- Appui à la Bibliothèque de North Hatley : 500 $
- Appui à la Popotte roulante : 300 $
- Conseil sport loisir de l'Estrie 2020-2021 : 100 $

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

Remerciement à Monsieur Marc Richard

Le conseil remercie Monsieur Marc Richard pour sa contribution au Comité consultatif en urbanisme au cours des deux dernières années.

Programme ÉcoPerformance – garage municipal

Le conseil autorise qu'une demande soit faite au Programme ÉcoPerformance dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique du garage municipal.

Nomination de la mairesse suppléante

Le conseil nomme Mme Danielle Côté à titre de mairesse suppléante de la municipalité du 1er août 2020 au 28 février 2021. La mairesse suppléante exerce les fonctions du maire dans les cas où le maire en place serait absent du territoire de la municipalité ou dans l'impossibilité de remplir les devoirs de sa charge.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOÛT 2020

Règlement relatif aux travaux municipaux d'un promoteur

La municipalité modifie le Règlement 2009-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux :

- La municipalité désire faire assumer par les promoteurs la totalité des coûts relatifs aux travaux municipaux d'un projet de développement;
- La municipalité abroge les articles 11.3 et 11.4 du règlement 2009-08 relatifs au montant mis à la charge de la municipalité pour le financement par règlement d'emprunt des travaux municipaux d'un promoteur;
- La municipalité conserve néanmoins son pouvoir discrétionnaire de conclure ou de refuser de conclure avec un promoteur une entente pour la réalisation de travaux municipaux.

Adhésion municipalité de Saint-Malo et Martinville à la RIGDSC

La municipalité consent à l'adhésion des municipalités de Saint-Malo et Martinville à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

Soutien financier - Action Saint-François

La municipalité devient membre corporatif d'Action Saint-François et la contribution est de 150 $. La municipalité lui a d'ailleurs déjà attribué des mandats de nettoyage des berges de la rivière Massawippi.

Action Saint-François est un organisme environnemental entreprenant des activités de nettoyage et de revégétalisation des berges de la rivière Saint-François et ses affluents dont la rivière Massawippi.

RECYCLAGE DU VERRE - S.V.P. ENLEVEZ BOUCHONS ET COUVERCLES

Le conteneur dédié au recyclage du verre est un franc succès! N'oubliez pas d'enlever les bouchons des bouteilles et les couvercles. Merci de votre participation!

- Le conteneur est situé dans le stationnement de l'Hôtel de Ville.
- Verre accepté : bouteilles et pots.

BESOIN DE REMBLAI ?

Vous avez besoin de remblai pour votre terrain? La municipalité cherche des terrains pour déposer du remblai. Le matériel est un mélange de terre, de roches, de branches, etc. provenant de l'excavation de fossés et autres travaux municipaux. S.V.P., communiquez avec la municipalité au **819 842-2977**.

LES EFFETS DU RADON SUR LA SANTÉ

Il s'agit d'un gaz radioactif naturel qui provient de l'uranium présent dans la roche de la croûte terrestre.

Le radon peut toutefois s'infiltrer puis se concentrer dans les sous-sols des maisons et engendrer des risques pour la santé. Puisque c'est un gaz, il se dissipe dans l'air et est donc, par le fait même, respirable sans que nous puissions le détecter par son odeur ou sa couleur. Il peut provoquer, sur de longues périodes de temps d'exposition, le cancer du poumon.

Le radon peut s'infiltrer dans les sous-sols de maisons par les fissures de fondation, des vides sanitaires, des joints de construction, etc.

Que faire ?

Pour savoir si du radon s'infiltre dans votre sous-sol, il faut mesurer la concentration de gaz. Un petit appareil appelé détecteur de radon alpha peut mesurer la concentration de ce gaz chez vous. Les mesures doivent se prendre sur une période d'au moins trois mois et durant l'automne ou l'hiver; périodes durant lesquelles l'aération est souvent minimale dans les maisons. L'appareil doit être placé dans une pièce du sous-sol comme une chambre par exemple.

Ce détecteur à usage unique peut être acheté à faible coût sur le site de l'association pulmonaire du Québec (APQ) et sur celui de la CAA. Selon les résultats obtenus, vous pourrez, au besoin, corriger la situation.

Pour plus d'information, consultez le site de l'Association pulmonaire du Québec (pq.poumon.ca) ou téléphonez au **1 888 768-6669**.

Danielle Côté
Responsable du Comité environnement

ACCÈS AUX ÉCOCENTRES DE SHERBROOKE

La municipalité a ramassé 50 tonnes de « gros rebuts » lors de la collecte du 6 juin. Toutes ces matières sont allées directement à l'enfouissement alors qu'une part importante aurait pu être amenée à l'écocentre.

Depuis 2016, grâce à une entente intermunicipale, les résidents du Canton de Hatley ont accès gratuitement aux écocentres de la Ville de Sherbrooke.

La liste des matières acceptées est disponible sur le site https://www.sherbrooke.ca/fr/services-aux-citoyens/collecte-des-matieres-residuelles/ecocentres-et-centre-de-transfert.

Questions : 819 821-5858

En 2019 seulement, les écocentres de la Ville de Sherbrooke ont reçu plus de 1 000 visites de résidents provenant du Canton de Hatley!

ÉTEIGNEZ LA LUMIÈRE DU PERRON : 6 FAÇONS SIMPLES D'EMPÊCHER LA POLLUTION LUMINEUSE DE NUIRE À NOTRE FAUNE

En janvier, l'Australie a publié la *National Light Pollution Guidelines for Wildlife*. Ces lignes directrices fournissent un cadre pour évaluer et gérer les impacts de la lumière artificielle.

Les directives décrivent six étapes faciles que chacun peut suivre pour minimiser la pollution lumineuse sans compromettre sa propre sécurité.

1. **Commencez par l'obscurité naturelle. Ajoutez de la lumière uniquement dans un but précis.**

L'obscurité naturelle devrait être la valeur par défaut la nuit. La lumière artificielle ne doit être utilisée que si elle est nécessaire dans un but précis, et elle ne doit être allumée que pendant la période de temps nécessaire.

2. **Utilisez des commandes d'éclairage intelligentes**

Les progrès de la technologie de contrôle intelligent facilitent la gestion de la quantité de lumière que vous utilisez et les contrôles adaptatifs permettent d'atteindre les objectifs de l'étape 1 plus facilement.

3. **Gardez les lumières près du sol, dirigées et protégées**

Toute lumière qui se répand en dehors de la zone spécifique destinée à être allumée est une lumière inutile.

4. **Utilisez l'éclairage le plus faible**

Lorsque vous décidez de la quantité de lumière dont vous avez besoin, tenez compte de l'intensité de la lumière produite (lumens), plutôt que de l'énergie nécessaire pour la produire (watts).

5. **Utilisez des surfaces non réfléchissantes de couleur foncée.**

Il a été démontré que la lueur du ciel masque les rythmes de lumière lunaire de la faune, interférant avec la navigation céleste et la migration des oiseaux et des insectes.

6. **Utilisez des lumières avec peu ou pas de lumière violette ou bleue**

La plupart des animaux sont sensibles à la lumière de courte longueur d'onde, qui crée des couleurs bleues et violettes. Ces courtes longueurs d'onde sont connues pour supprimer la production de mélatonine, ce qui peut perturber le sommeil et interférer avec les rythmes circadiens de nombreux animaux, y compris les humains.

***Source** : https://theconversation.com/turn-off-the-porch-light-6-easy-ways-to-stop-light-pollution-from- harming-our-wildlife-132595*